

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Christophe DUJON, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mme BOULINEAU. M. BUNCZUK. Mme ROBIN. M. VEAUUVY. Mmes BANNIER. HERVOUET. FAVRE. ROBIN-BUNCZUK. BERNARD. MM GAUTIER. ROBIN. ROYER.

ETAIENT ABSENTS : MM DORIGNÉ. PARISON excusés

- Monsieur Marc DORIGNÉ a donné pouvoir à Monsieur Christophe DUJON

=====

N°43-08/07/20

OBJET : PROJETS PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA COMMUNE –

Date de la convocation :
26 JUIN 2020

Secrétaire de séance :
Madame Marie BOULINEAU

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes pour :	08
Votes contre :	03
Abstention :	03

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 juillet 2020

Monsieur le Maire présente le projet de Monsieur LIMOUZIN Bernard qui souhaite installer des panneaux photovoltaïques avec un élevage ovin au sol sur 35 ha lui appartenant au lieu-dit « La Pièce des Roches ». Ces parcelles sont situées en zone A essentiellement. Ce projet est couplé avec un projet d'agroforesterie sur 60 ha.

Il précise que deux autres porteurs se sont manifestés avec des projets situés sur des zones géographiques différentes également en zone A.

Les porteurs de projets seraient tous prêts à prendre en charge les frais de modification du P.L.U. puisque le document d'urbanisme ne permet pas l'installation de panneaux photovoltaïques en zone A.

Le Cabinet d'urbanisme qui a réalisé le PLU, a été contacté, celui-ci a conseillé que les études d'impact soient réalisées avant le lancement de la révision éventuelle du PLU

Monsieur le Maire donne un compte-rendu de la communication téléphonique qu'il a eu avec le responsable des énergies renouvelables à la DDT qui lui a précisé la doctrine départementale validée par la Préfecture et la nécessité d'engager les propriétaires à présenter un dossier de faisabilité au service compétent à la DDT afin d'obtenir un avis préalable.

Le débat s'engage entre les élus, chacun est invité à donner son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletins secrets en répondant à la question par OUI ou par NON :

→ APPROUVEZ-VOUS QUE LA COMMUNE S'ENGAGE DANS LES ETUDES DES PROJETS A PRODUCTION ELECTRIQUE EN ZONE AGRICOLE ?

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

- OUI 8
- NON 3
- ABSTENTION 3

➤ **DÉCIDE :**

- **de s'engager dans les études liées aux projets à production électrique en zone agricole**

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE

Fait à ABILLY le, 21 JUILLET 2020

Le Maire,

Christophe DUJON

